

DUVAL (Michel). *Les forestiers du roi en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 87 in-4<sup>o</sup>, chez l'auteur, 2, rue Victor-Hugo, Rennes.

M. Michel Duval est trop connu comme un des meilleurs spécialistes de l'histoire agraire, et plus particulièrement de la forêt et des questions qui s'y rattachent en Bretagne, pour être présenté à nos lecteurs à ce titre. Avec ses deux thèses de doctorat, en droit sur *Les Usages de Brécilien*, et en lettres sur *La Cour d'eaux et forêts et la Table de Marbre du Parlement de Bretagne (1534-1704)*, toutes les deux soutenues devant l'Université de Rennes en 1946 et 1964, il s'est imposé à l'attention des historiens de l'économie rurale.

D'autres travaux ont complété, sans l'épuiser, ce vaste sujet; on trouvera la référence à certains d'entre eux, dont quelques-uns malheureusement inédits, dans l'ouvrage dont nous rendons compte.

L'objet principal de ce travail est de suivre l'exercice des charges touchant la maîtrise des eaux et forêts de Bretagne au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'auteur avait mené des recherches antérieures sur le même sujet pour le XVII<sup>e</sup> siècle. Sa documentation sans faille lui permet d'atteindre la fin de l'Ancien régime, c'est-à-dire le moment où un nouveau personnel, à une exception près, le brestois Parsy, se met en place.

Tout part, à vrai dire, de la grande Réformation (1664-1674) qui avait conduit, écrit l'auteur, «à la destitution de grand Maître, à la condamnation de son lieutenant général ainsi que de plusieurs officiers et sergents, entraînant la vacance de nombreuses chaires» (*op. cit.*, p. 3).

Le premier problème fut donc pour l'administration royale de pourvoir ces charges, au nombre de 56, après le rétablissement de l'office de grand Maître (février 1689): elles étaient loin de susciter l'appétit des candidats, eu égard — on s'en doute — à la médiocrité de leur profit.

Michel Duval a raison de nous faire connaître dans un premier chapitre les officiers de la Grande maîtrise, après nous avoir avertis que cette charge estimée en chancellerie à 4000 livres de gages, soit 80000 livres au denier 20, bien qu'inférieure aux maîtrises voisines de Normandie et d'Anjou, ne cessa de croître pour atteindre 6690 de revenus en 1789.

Le premier bénéficiaire de la restauration de la Grande maîtrise fut Jean de la Pierre, sieur des Salles, qui en avait poussé l'enchère jusqu'à 90000 livres; acquéreur corrélativement de la charge de grand veneur, office réputé anoblissant sous les ducs de Bretagne, il était déclaré le 18 décembre 1690 chevalier, bien que fils d'un simple négociant d'Hennebont; sa famille devait se transmettre la Grande maîtrise pendant près d'un

siècle; en 1785 elle échut par alliance dans le patrimoine des du Couëdic. Les autres charges devaient avoir un sort et des titulaires plus modestes.

Les maîtrises royales d'eaux et forêts de Bretagne sont au nombre de sept; fixées à Rennes, Nantes, Le Gavre, Fougères, Bazouges, Vannes et Carhaix, elles épousent la dispersion des massifs forestiers mais durent être complétées par deux grueries fixées à Quimperlé et Boquen. Leur exercice comme celui de la Grande maîtrise est suivi avec soin par M. Duval; il fut fertile en péripéties, tant au niveau de la police des adjudications (p. 17-21) ou du domaine (p. 22-23) qu'à celui du contrôle du personnel subalterne dont la négligence ou la vénalité auraient mérité plus de vigilance et de soins; il est frappant que les amendes pour infractions multiples à la police des eaux et forêts étaient fort mal levées et de façon générale que ses forêts étaient bien loin de rapporter au Roi en Bretagne ce qu'il eût pu légitimement en attendre. Sans doute le contrôle de l'intendant se fait au cours du siècle de plus en plus pressant et vient doubler celui de Grand maître dont l'autorité se trouve d'autant affaiblie, limitée à un pouvoir réglementaire qui a quelque peine à s'exercer.

Le mal profond qui atteint cette administration gît finalement là, dans une dispersion des pouvoirs, tantôt rigides, tantôt tolérants, tantôt laxistes, tantôt rigoristes mais agissant rarement d'un commun accord. «Les grands maîtres voient leur compétence battue en brèche par les intendants», note M. Duval (p. 34) et assurément les problèmes nouveaux posés par la police des eaux (chaussées et rivières navigables, rivières non navigables) échappent aux cas royaux de réformation réservés à la compétence des Grands maîtres.

On se doute que l'exploitation des forêts royales souffrait profondément de ces rivalités. Il faut ajouter celles que suscitaient les adjudications entre les Grands maîtres et le receveur général des domaines et les conflits avec les grueries ecclésiastiques et les maîtrises seigneuriales, les unes et les autres puissantes en Bretagne.

Le résultat est que les bois de la généralité de Bretagne sont pour le Roi d'un revenu sensiblement inférieur à ceux des autres provinces de l'ouest de la France, s'établissant entre 1724 et 1744 au maximum de 123 686 livres et au minimum de 45 890 livres, signe d'un sensible relâchement. L'institution d'un receveur général des bois par généralité, renforcée en 1716, n'avait guère produit d'effets: les rentrées (d'amendes surtout) s'opéraient toujours aussi mal; il fallut parvenir à une déclaration du 29 mai 1778 pour voir la situation se redresser et la querelle entre la régie des domaines et celle des Eaux et forêts s'apaiser, ou du moins s'atténuer.

Là où l'intendant avait échoué, le Parlement allait-il réussir, c'est-à-dire imposer son arbitrage entre des pouvoirs rivaux? On aurait pu

l'espérer puisque le Parlement a par définition la police générale dans tout le ressort de la Bretagne et autorité tant sur les juridictions que sur les justiciables, sur les privilégiés que sur les officiers, sur les usagers nobles que sur les roturiers. Dans un chapitre suggestif, un des meilleurs de l'ouvrage (p. 60-78) Michel Duval traite du contrôle du Parlement sur les ordonnances forestières royales en Bretagne et montre l'échec relatif de cette grande entreprise, menée trop souvent aux dépens de l'autorité du Grand maître et de ses agents.

Un amusant chapitre sur «la Vénérie royale en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle» (p. 78-84) clôt cet intéressant ouvrage où les amis de l'histoire trouveront autant de plaisir et de profit que ceux de la forêt.

Jacques BREJON DE LAVERGNÉE

Pierre LE BASTART DE VILLENEUVE, *Le vrai Limoëlan. De la machine infernale à la Visitation*. Paris, Beauchesne, 72, rue des Saints-Pères, 1984, 307 p., gr. in-8°.

Joseph Picot de Limoëlan est entré dans la légende avec l'attentat de la rue Saint-Nicaise, perpétré le 24 décembre 1800. Bien qu'il s'en soit défendu, il a été tenu pour le chef d'une conspiration dont Cadoudal tenait les fils. Chateaubriand le désigne dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* comme «l'auteur de la machine infernale, aujourd'hui prêtre en Amérique» (éd. de la Pléiade, p. 69-70).

Au-delà d'une phrase trop elliptique, Pierre de Villeneuve a eu largement raison de vouloir aller au fond des choses et d'écrire un livre vivant et alerte consacré à l'attachante personnalité du chevalier de Limoëlan.

Quel fut son rôle dans l'explosion de la machine infernale ? En dépit des dénégations de Limoëlan (p. 221), Pierre de Villeneuve admet qu'il a accepté de participer à la réalisation du projet ; c'est assez pour être considéré comme coauteur et, après l'échec de la machination orchestrée par Saint-Régant, d'en être déclaré le chef. Recherché par la police de Fouché, Joseph arrive à s'échapper et à gagner l'Amérique où il débarque le 3 juin 1802.

Commence alors l'évocation des multiples péripéties et avatars qui vont mener Joseph de Clorivière (c'est le nom qu'il adopte alors, celui de son oncle vénéré, son véritable directeur de conscience, l'apôtre de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus) jusqu'au sacerdoce. Adjoint au desser-